

d'Ermesinde et de Thibaut, Elisabeth-Isabelle. Aux termes du traité de Dinant, cette fille d'Ermesinde restait l'héritière privilégiée, et elle transmettait ses droits à son époux Waleran.

Mais des fils et une fille (au moins trois enfants) étaient nés également du mariage d'Ermesinde et de Waleran : Catherine, (qui devint duchesse de Lorraine), Henri le Blondel et Gérard (le futur sire de Durbuy). Ermesinde préféra, dès 1240, son fils Henri à sa fille aînée Elisabeth (dont l'époux Waleran mourut d'ailleurs en 1242) ; elle passa outre aux stipulations de 1199, confirmées par le traité de 1223.



Les ruines de l'abbaye de Clairefontaine au 19^e siècle.

Voulant éviter le plus possible un morcellement de ses territoires, elle donna presque tout à Henri. Elisabeth-Isabelle reçut les châtelainies de Marville et d'Arrancy (le douaire d'Ermesinde), ainsi que Poilvache (où elle fut évincée par le Blondel). Gérard eut la châtelainie (non le comté) de Durbuy ; à Catherine, qui était devenue duchesse de Lorraine (en 1225), Ermesinde et Waleran avaient donné 3 000 livres de Metz, ainsi que Thionville (rachetée en 1236 par Henri V).

En hiver 1246—1247, Ermesinde tomba malade, alors que probablement elle se trouvait dans son monastère de « Beaulieu » (Clairefontaine). Le 11 février 1247, elle commence à dicter son testament, dont la première partie exprime sa volonté en termes clairs et nets, tandis que la suite et la fin semblent trahir le déclin de ses forces. Le docu-